

Étude des besoins budgétaires et du financement des Premières Nations de petite taille dans le projet d'entente définitive modifiée pour la réforme à long terme du programme des SEFPN



Contexte

La Société de soutien a mandaté EngageFirst Management Consultants pour analyser les besoins budgétaires et les fonds disponibles pour les Premières Nations de petite taille dans le cadre du projet d'entente de règlement définitive (ERD) pour la réforme à long terme du programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations (SEFPN). EngageFirst a mené l'étude entre septembre 2024 et mai 2025, en recueillant des informations à partir de recherches en ligne et de consultations avec cinq petits prestataires des SEFPN, qui ont également fourni des données pour l'étude.

Pour cette étude, une Première Nation de petite taille est une nation dont la population totale (sur et hors communauté) est inférieure à la population totale médiane de toutes les Premières Nations au Canada, qui est de 1 054 membres. La population médiane sur communauté pour toutes les Premières Nations au Canada est de 454 membres. La population totale médiane des Premières Nations de petite taille est de 504 membres, et la population médiane sur communauté pour les Premières Nations de petite taille est de 194 membres.

Bien que l'étude ait été limitée en raison de lacunes dans les informations et de difficultés à obtenir un échantillon représentatif (compte tenu des contraintes de temps), elle s'appuie sur des hypothèses et des déductions raisonnées, en veillant à réduire l'impact des limites sur les résultats et les conclusions.

Principales conclusions

1. Les cinq prestataires de SEFPN inclus dans l'étude sont efficaces en grande partie grâce à leur approche globale, holistique, culturellement pertinente, culturellement connectée, centrée sur la personne, multigénérationnelle et basée sur les relations pour la sécurité et le mieux-être des enfants et des familles.
2. Les prestataires de SEFPN renforcent progressivement les capacités organisationnelles qui soutiennent les compétences, les outils et les pratiques des services de prévention et de protection fondés sur la culture. Ils renforcent également leurs capacités fonctionnelles en matière de données et d'analyse, de gestion financière et de technologie afin d'optimiser la prestation de services aux populations isolées et réparties sur le territoire. Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour continuer à renforcer ces capacités afin de répondre aux attentes du projet d'ERD.
3. Le projet d'ERD divise les fonds et les services de prévention et de protection en catégories arbitraires pour des raisons de commodité administrative, ce qui ne correspond pas à la prestation holistique des SEFPN. Une approche de financement global permettrait aux prestataires des SEFPN de hiérarchiser les moyens par lesquels la sécurité et le mieux-être des enfants, des jeunes et des familles sont interconnectés.
4. Le financement de la prévention dans le projet d'ERD est calculé en fonction de la population vivant dans les communautés, ce qui signifie que les membres qui résident hors des communautés n'auraient pas accès à la prévention offerte par leur Première Nation. Le soutien à la prévention pour les membres hors communauté est crucial pour les Premières Nations. Les participants ont indiqué qu'il doit y avoir un financement adéquat pour soutenir la prestation hors communauté et des accords de prestation de services réciproques bien articulés et bien compris entre les gouvernements provinciaux/territoriaux et les fournisseurs de SEFPN.
5. Le financement de base décrit dans le projet d'entente n'est pas réellement un financement de base, car il ne s'agit pas du financement minimum pour un organisme de SEFPN. Il s'agit plutôt d'un financement qui n'est disponible que tant que les enfants sont sous la garde légale de l'organisme, ce qui signifie qu'il décourage le maintien des familles ensemble et le maintien des enfants à la maison. Les fournisseurs de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations qui parviennent à réduire à zéro le nombre d'enfants pris en charge perdraient non seulement

leur financement de base, mais aussi leur financement complémentaire, car les deux sont liés au nombre d'enfants pris en charge. Ce financement devrait plutôt être structuré de manière à inciter à garder les enfants à la maison et à réduire le nombre d'enfants pris en charge.

6. Le projet d'entente propose une garantie minimale de 75 000 dollars aux Premières Nations de petite taille pour la prestation de services de prévention. Cependant, la justification de ce montant n'est pas claire. Ce montant correspond à environ 10 % du budget de fonctionnement d'un prestataire de SEFPN pour fournir des services de prévention à une population de 30 membres vivant dans une communauté. Il ne tient pas compte du coût direct du soutien et d'autres réalités liées à la prestation de services de prévention dans les petites communautés autochtones éloignées, notamment les coûts directs liés au soutien des familles et aux défis en matière de dotation en personnel, tels que le remplacement et les postes vacants. Il semble également que le montant minimum garanti ne soit pas disponible pour une Première Nation qui ne bénéficie pas des services d'un organisme de SEFPN.
7. Pour une Première Nation dont la population dans la communauté compte jusqu'à 175 membres, le financement proposé dans le projet d'ERD couvrirait environ 60 % du budget de fonctionnement de 1,2 million de dollars par an. Pour une Première Nation dont la population totale (dans la communauté et hors communauté) compte jusqu'à 175 membres, le projet d'ERD ne couvrirait qu'environ 45 % du budget de fonctionnement de 1,2 million de dollars par an. Pour un fournisseur de SEFPN desservant une population totale de 1 054 membres (la population médiane totale des Premières Nations vivant dans les communautés et hors communauté au Canada), le projet d'EDR financerait environ 73 % du budget de fonctionnement de 4,13 millions de dollars par an. Pour une petite Première Nation dont la population totale est inférieure à 504 membres (médiane pour les petites Premières Nations), dans le meilleur des cas, le projet d'ERD financerait environ 86 % du budget de fonctionnement de 2,2 millions de dollars par an lorsque 97 % des membres vivent dans la communauté. Dans le pire des cas, le projet d'ERD propose de financer environ 39 % du budget de fonctionnement de 2,6 millions de dollars par an lorsque 26 % des membres vivent dans la communauté.
8. Une solution possible pour assurer la viabilité financière des petites agences de SEFPN pourrait être la fusion des services

avec d'autres Premières Nations. Les agences de SEFPN qui atteignent le seuil de 1 150 à 1 300 habitants, avec ou sans fusion, et dont 90 % de la population vit dans la communauté, pourraient recevoir un financement qui soutient de manière adéquate leur vision de l'autonomie administrative.

Prochaines étapes proposées

Il existe une interaction complexe entre les variables qui influent sur les besoins opérationnels des prestataires de services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et le financement proposé dans le projet d'entente. De nombreuses questions restent sans réponse concernant les besoins opérationnels, les défis et les implications du projet d'entente de financement pour les Premières Nations qui souhaitent fournir des services à l'enfance et à la famille sous leur propre juridiction.

Les chercheurs ont proposé les prochaines étapes suivantes :

- Effectuer une analyse approfondie du projet d'ERD et de tout accord futur afin de s'assurer qu'ils sont conformes à toutes les décisions du Tribunal canadien des droits de la personne relatives à la réforme à long terme du programme des SEFPN ;
- Obtenir plus de précisions sur les termes du projet d'entente de financement ou de tout accord futur grâce à une étude et une modélisation plus rigoureuses, et en utilisant une collecte de données plus participative et plus ciblée ;
- Réaliser une modélisation financière et une analyse de scénarios afin de déterminer les résultats minimaux et les résultats souhaités de tout accord négocié à l'avenir avec Services aux Autochtones Canada ;
- Mettre en œuvre des stratégies visant à établir une cohérence et des normes communes en matière de collecte, d'archivage et de communication des données financières et opérationnelles pour le secteur des SEFPN, afin de garantir la disponibilité de données fiables et de permettre une analyse fiable aux niveaux régional et national ;
- Mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer les capacités des prestataires de SEFPN en matière de gestion des données, d'analyse et de gestion des performances afin de répondre aux attentes et aux responsabilités découlant du projet d'entente de financement ou de tout autre accord futur.

Vous trouverez l'étude complète ici :

<https://fncaringsociety.com/publications/study-budget-needs-and-funding-amended-draft-agreement-long-term-reform-fncfs-program>.